

Chers parents,

Si vous le souhaitez, vos enfants des classes élémentaires seront accueillis à l'école à compter du mardi 12 mai selon le calendrier suivant :

Lundi 11 mai : journée de pré-rentrée pour les enseignants. Cela nous permettra d'organiser l'accueil de vos enfants dans des conditions sanitaires le plus proches possibles des recommandations nationales. Nous accueillerons aussi les enfants des personnels prioritaires* (au moins un parents).

Mardi 12 mai : rentrée des CP

jeudi 14 mai : rentrée des CP-CM2

Vendredi 15 mai : rentrée des CP-CE1-CM2

La première semaine est une rentrée progressive. Ce sont les classes dites charnières qui reprennent en premier. Les classes de maternelles ne seront pas ré-ouvertes car nous n'avons pas de personnel disponible. Si vous souhaitez que vos enfants reviennent à l'école, vous vous engagez à les mettre à l'école à compter du jour de la reprise et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il n'y aura pas de rentrée échelonnée.

A partir du 18 mai et jusqu'au 25 mai, un système d'alternance sera mis en place pour permettre à tous les niveaux de l'élémentaire de reprendre un jour sur deux. A compter du 25 mai, la classe de GS pourra reprendre si une ATSEM est présente.

Lundi 18 mai : CP-CE2-CM1

Mardi 19 mai : CP-CE1-CM2

Jeudi 21 mai : férié

Vendredi 22 mai : pont

Je vous adresse le protocole sanitaire que nous avons pour le moment pour que vous puissiez en prendre connaissance.

En accord avec la municipalité, nous avons retenu l'organisation suivante :

- Garderie :

Une garderie sera proposée aux horaires habituels uniquement pour les enfants des personnels prioritaires*. (voir en annexe)

- Cantine :

Un service de cantine vous sera proposé. Le repas sera pris au sein des classes: les élèves ne pourront pas déjeuner tous en même temps. La municipalité organisera les services en fonction du nombre d'enfants qui déjeunera en classe selon le protocole sanitaire. La cour de récréation sera organisée de manière à ce que les enfants ne soient pas plus de 10 en même temps dans la cour. Si le temps le permet, les élèves pourront être invités à manger dehors.

Les pique-nique seront à fournir par les parents jusqu'au 25 mai. A partir de cette date un prestataire sera sollicité pour fournir un pique-nique équilibré. Les pique-nique seront complètement emballés.

Il y aura trois personnes qui assureront le service du midi.

Une personne sur les trois aura en charge la désinfection.

Une personne qui est en charge du ménage des sanitaires sera présente sur tout le temps scolaire.

- Ménage :

Le ménage sera fait selon le protocole que nous vous joignons.

- Temps scolaire :

L'accueil des enfants se fera par groupe de 10 maximum en élémentaire en rapport à la superficie des classes. Si vous êtes personnels prioritaires*, vos enfants pourront être accueillis les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pour les autres enfants, la moitié de la classe sera accueillie un jour sur deux. L'autre moitié les autres jours comme mentionné dans le calendrier ci-dessus. La majorité des enfants seront donc accueillis à l'école 2 jours par semaine. Pour les 2 jours où vos enfants restent à la maison, les enseignants vous fourniront du travail mais ils ne peuvent en aucun cas assurer l'enseignement à distance et l'accueil physique dans les classes en même temps. Ce sont des directives académiques que nous nous devons de respecter. Nous pourrions faire en sorte que les fratries viennent les mêmes jours dans la mesure des places disponibles dans la classe d'origine ou dans la classe réservée aux personnels prioritaires. Nous faisons au mieux au cas par cas. Nous organiserons les modalités d'enseignement à distance lors de notre journée de pré-rentrée. Nous attendons des directives académiques à ce sujet. Nous vous adresserons ces modalités d'enseignement le lundi 11 mai. Il n'y aura pas d'accueil périscolaire sur le temps de classe quand les élèves sont censés être en enseignement à distance à la maison. En ce qui concerne les récréations, la cour sera organisée pour respecter le nombre maximum d'enfants en récréation en même temps. Les horaires des récréations seront modifiés (une partie à 10h une à 10h15 et une partie à 10h30 pour les élèves d'élémentaire). Les enfants ne pourront plus jouer avec des ballons, vélos et autres jeux qui nécessitent un contact matériel ou physique. Les élèves devront apporter leur propre matériel scolaire, pas de jeux et ils ne devront pas se prêter leurs affaires.

Vos enfants n'auront pas une journée de classe ordinaire comme c'était le cas avant le confinement. Néanmoins, vous ne pourrez pas les mettre à l'école quand vous le souhaitez. Ils seront accueillis les jours indiqués par l'enseignant.

Une prise de température est à réaliser par vos soins avant de partir pour l'école. Tout enfant ayant les symptômes connus du virus (toux, fièvre...) ne sera pas admis. Les enfants peuvent porter un masque si vous le souhaitez. Les adultes de l'école y seront obligé.

Afin de respecter le protocole sanitaire et de garantir une sécurité sanitaire optimale pour tous, nous nous organiserons de la manière suivante. Selon les directives académiques, les parents n'ont plus le droit d'entrer dans l'école.

Pour les prises en charge extérieures (orthophonistes, ...), les parents indiqueront les heures de prises en charge à l'enseignant de la classe ou à la municipalité si les prises en charge se font sur le temps de cantine. Les enfants seront emmenés au portail à l'heure indiquée par les parents.

Les fratries pourront être accueillies le même jour et à la même heure que le plus jeune des enfants (2j/4). Il faut arriver à l'horaire de l'enfant qui commence le plus tôt.

L'entrée à l'école se fera de la manière suivante :

- Côté élémentaire : nous vous invitons à conduire vos enfants à l'école en respectant les marquages au sol (lignes) qui se trouvent en face du portail vert. L'accès à l'école et les attroupements sont interdits. Il s'agit de déposer vos enfants et non de s'attarder devant l'école. Les enfants entreront un à un dans l'école et passeront directement aux toilettes pour se laver les mains avant de rejoindre leur classe où leur enseignant les accueillera.

Aucun attroupement sur le parking n'est autorisé.

Les discussions avec les enseignants ou le personnel municipal qui demandent un peu de temps à l'entrée et à la sortie de l'école ne sont plus autorisées. Nous invitons tous les parents à communiquer par le cahier de liaison, par téléphone ou par mail comme nous le faisons actuellement.

Nous communiquerons avec vous également de cette manière afin de garder le lien.

La sortie se fera de la manière suivante :

Nous vous invitons à attendre vos enfants aux marquages au sol comme vous le ferez le matin mais devant la porte bleue. Il serait souhaitable que les adultes portent un masque.

Nous vous invitons à reprendre vos enfants en respectant le marquage au sol comme vous le ferez le matin selon les horaires qui vous sont communiqués. L'enseignant vous confiera votre enfant et nous vous invitons à quitter l'école de la même manière que le matin.

Les horaires d'entrée et de sortie de classe seront modifiés pour les élèves de l'élémentaire :

CP : 8h35 - 11h45 - 13h20-16h00

CM2/ CM1 : 8h50- 12h - 13h20 - 16h15

CE1 / CE2 : 9h05 - 12h15 - 13h20 - 16h30

Nous savons que cet accueil n'est pas convivial mais nous n'avons pas le choix au vu de la situation sanitaire actuelle. Cette situation particulière nous oblige à faire des choix. Ceux-ci ont été orientés par les directives académiques et le protocole sanitaire. Le but étant de garantir une sécurité sanitaire optimale pour tous, nous vous demandons de respecter les horaires d'accueil. Nous nous sommes organisés au mieux même si cette organisation est contraignante et pas adaptée aux besoins de chaque famille.

Nous sommes conscients du fait que nous vous demandons de faire des choix dans un délai très court mais notre hiérarchie nous demande de nous organiser. Nous disposons également de délais très courts. Nous avons les informations en même temps que vous et elles changent tout le temps. C'est pourquoi, nous ne pouvons pas anticiper l'organisation.

Ne vous inquiétez pas, nous serons là pour vous accompagner. Ensemble, nous réussirons à nous organiser.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

En vous remerciant de votre compréhension,

Bien cordialement,

La communauté éducative (mairie, parents élus, enseignants)

*Liste des professions prioritaires

Services de l'Etat (central et déconcentré) : Personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures chargées de la gestion de l'épidémie, Agents du ministère des solidarités et de la santé chargés de la gestion de l'épidémie ;

Professionnels de santé : Médecins, Sages-femmes, Infirmières, Aides-soignants, Ambulanciers, Pharmaciens, Biologistes, Auxiliaires de vie ;

Tous les personnels des établissements de santé ;

Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées), Etablissements pour personnes handicapées, Services d'aide à domicile, Services infirmiers d'aide à domicile, Lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé, Nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;

Etablissements d'accueil du jeune enfant et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts ;

Tous les personnels agissant dans le champ de la protection de l'enfance (notamment Aide Sociale à l'Enfance, Protection Médicale Infantile) ;

Tous les personnels relevant de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, les sapeurs-pompiers ainsi que des préfectures ;

A cette liste s'ajoutent les enfants des enseignants, AESH, ATSEM, personnels communaux travaillant pour l'école (Informations émises par M l'IA DASEN.) soit dans sa classe d'origine si l'effectif le permet soit dans une classe dédiée.